
Enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT-JORIOZ (74).

Référence Tribunal Administratif de Grenoble : n° E18000052 / 38

Rapport d'enquête

- 1- *Procès-verbal de synthèse*
- 2- *Conclusion et avis motivé*
- 3- Documents associés**

Liste des documents associés

Les documents listés ci-après ont servi de référence ou de base d'informations pour la rédaction du rapport d'enquête. En fin de document est présenté un glossaire des abréviations contenues dans le rapport.

Cadre juridique

- Code général des collectivités territoriales Dernière modification : 04/03/2018 Edition : 14/03/2018 ;
- Code de l'Urbanisme modifiée par l'ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015, articles L.153-8 et R.153-19 et suivants ;
- Code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants, et R.123-1 et suivants ;
- Loi littoral de 1986 ;
- Article 55 de la loi SRU ;
- Modernisation, Développement et protection des territoires de montagne loi du 28 décembre 2016
- Arrête A-2018-003 du 8 février 2018 : Prescription de la modification n°2 du PLU de SAINT JORIOZ
- Arrête A-2018-18 du 20 mars 2018 : Ouverture de l'enquête publique concernant la modification n°2 du PLU de SAINT JORIOZ
- Schéma de Cohérence Territoriale du bassin d'Annecy du 26 février 2014 ;
- Plan d'Aménagement et Développement Durable de la commune de St JORIOZ.

Dossier de consultation

- P0-1 page de garde du dossier ;
- P0-2 sommaire du dossier.
- P1 Notice de présentation.
- P2 Prescriptions :
 - P2 A-2018-03 - Prescription de la modification n°2 du PLU de la commune de St JORIOZ ;
 - P2 A-2018-18 - Prescription d'enquête publique de la modification n°2 de St JORIOZ.
- P3 Règlement :
 - Règlement écrit Avant et Après modification n°2 ;
 - Règlement graphique Avant (P 3.1) et Après (P3.2) modification n°2.
- P4 Décision de l'autorité environnementale (MRAE) sur la demande au cas par cas d'une évaluation environnementale
- P5 Orientation d'aménagements et de programmation (OAP) sectorielles
 - P5-1-1 OAP sectorielle avant modification ;
 - P5-1-2 OAP sectorielle après modification.
- P6 Avis des Personnes Publiques Associées
 - La Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Haute-Savoie. Courrier du 23 février 2018 réf : 18.035 JLR APR ;
 - La Chambre de Métiers et de l'Artisanat 74. Courrier du 09 mars 2018 réf : FL/CM/CMo/SDL/ML.
 - SCoT du Bassin Annecien.

Registres d'enquête

- Registre papier déposé à la mairie de St JORIOZ ;
- Registre papier déposé au « Grand Annecy ».
- Registre dématérialisé 725 (<https://registre.dematérialisé.fr/725>).

Courriers reçus dans le cadre de l'enquête

- Courrier de M. et Mme VERHAEGHE en date du 25 avril 2018 ;
- Courrier de Mme METRAL en date du 27 avril 2018 ;
- Courrier de M. GARET en date du 28 avril 2018 ;
- Courrier de Mmes et Ms BENSIAH, FRACHON, DUQUESNOY, SIRVEN en date du 29 avril 2018 ;
- Courrier de Mme BOUVIER en date du 30 avril 2018 ;
- 2 Courriers de M SAGE en date du 2 mai 2018 ;
 - o *Courrier du 18 janvier 2016 de M. le maire de St JORIOZ en réponse au courrier de M. SAGE*
 - o *Extrait du rapport d'enquête E 15000111/038 concernant la révision du PLU.*
- Courrier de M. LAPLACE en date du 03 mai 2018 ;
- Courrier de Mme CASIEZ en date du 4 mai 2018 ;
- Courrier de M. et Mme CORBOZ en date du 15 mai 2018.

Autres documents

- Certificat d'affichage en date du 16 mai 2018 ;
- Annonces légales :
 - o « Dauphiné Libéré » édition Haute-Savoie les jeudis 29 Mars 2018 et 19 Avril 2018 ;
 - o « L'Essor Savoyard édition 74 », les jeudis 29 Mars 2018 et 19 Avril 2018 ;
 - o Affiches jaunes au format A2 sur les panneaux d'affichage de la commune de Saint JORIOZ.

GLOSSAIRE :

- PLU : Plan Local d'Urbanisme ;
- PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
- OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation ;
- SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale ;
- Loi S.R.U : loi Relative à la Solidarité et renouvellement Urbain ;
- PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable ;
- MR Ae : Missions Régionales d'Autorité environnementale.

Le 24 mai 2018



C. FONTANILLES
Commissaire Enquêteur